



STAGE PROFESSIONNEL (définition générale)

Le stage professionnel est une période de pré-qualification professionnelle réalisée dans tout pays sous la supervision d'une personne compétente ou d'un organisme autorisé par l'autorité compétente. Il est conçu pour permettre aux personnes ayant une formation académique de quatre ans de satisfaire aux exigences minimales de l'article 46 de la Directive sur les qualifications professionnelles.

Le stage professionnel ne doit pas être confondu avec l'expérience pratique professionnelle, qui est l'exercice d'une profession à plein temps ou équivalente à temps partiel (d'une durée généralement de deux ans et exigée dans la majorité des Etats Membres en plus des qualifications académiques, pour satisfaire les exigences pour accéder au marché).

Le stage professionnel permet l'acquisition de connaissances théoriques et le développement et le perfectionnement des compétences liées à l'exercice de la profession.

Certains Etats Membres exigent une évaluation des connaissances acquises lors du stage professionnel avant de pouvoir exercer la profession.

Bien que le stage professionnel ait généralement lieu immédiatement après la fin des études universitaires, conformément à la Directive sur les qualifications professionnelles, dans certains pays une partie du stage professionnel peut être réalisée après au moins trois années d'études universitaires ; le reste doit être entrepris après la fin des études universitaires.

Au moins une année du stage professionnel doit s'appuyer sur les connaissances, aptitudes et compétences acquises durant le cursus académique.

Si le stage professionnel est une condition à l'inscription dans votre pays et que vous décidez de suivre ce stage professionnel dans un autre Etat Membre, vérifiez au préalable que l'autorité compétente de votre pays reconnaît les stages professionnels effectués dans les autres Etats Membres de l'UE.